

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

AURORALUX SAS

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES, DE LA SOCIÉTÉ AMPLITUDE SURGICAL SA



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables de la société Amplitude Surgical a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 5 janvier 2021, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n° 2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Amplitude Surgical.

Le présent document :

- (i) incorpore par référence le document d'enregistrement universel d'Amplitude Surgical, déposé le 30 octobre 2020 auprès de l'AMF sous le numéro D.20-0911, disponible sur le site internet de l'AMF et de la Société (le « **Document d'Enregistrement Universel** ») ; et
- (ii) complète la note en réponse établie par la société Amplitude Surgical relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Auroralux SAS visant les titres de la société Amplitude Surgical, visée par l'AMF le 5 janvier 2021 sous le numéro 21-003 (la « **Note en Réponse** »), en application de la décision de conformité en date du 5 janvier 2021.

Le présent document ainsi que la Note en Réponse sont disponibles sur les sites internet d'Amplitude Surgical (www.amplitude-surgical.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais au siège social d'Amplitude Surgical (11, cours Offenbach – 26000 Valence).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué de presse sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	5
3.	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL.....	5
3.1.	Informations relatives au capital social d'Amplitude Surgical	5
3.2.	Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société	6
3.3.	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire	6
3.4.	Gouvernance de la Société.....	6
3.5.	Franchissement de seuils	7
3.6.	Litiges	8
3.7.	Facteurs de risque	8
3.8.	Communiqués de presse publiés depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel	8
3.9.	Calendrier des publications financières à venir	9
4.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT.....	9

1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 et suivants du Règlement Général de l'AMF, Auroralux, société par actions simplifiée au capital de 580.786,81 euros, dont le siège social est situé 43-45 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B239377 (« **Auroralux** » ou l'« **Initiateur** »), s'est engagée de manière irrévocable à offrir à l'ensemble des actionnaires de la société Amplitude Surgical, société anonyme, au capital de 478.048,41 euros divisé en 47.804.841 actions ordinaires de 0,01 euro de valeur nominale, dont le siège social est situé 11, cours Offenbach, 26000 Valence et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Romans sous le numéro 533 149 688 (« **Amplitude Surgical** » ou la « **Société** ») et dont les actions (les « **Actions** ») sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext** ») (compartiment C) sous le code ISIN FR0012789667 (Ticker AMPLI), d'acquérir la totalité de leurs Actions au prix de 2,15 euros par action (le « **Prix d'Offre** »), dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

L'Initiateur est une filiale de PAI MMF Master S.à r.l. SICAV-RAIF, société à responsabilité limitée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement alternatif réservé de droit luxembourgeois dont le siège social est situé 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B246130 (« **PAI MMF** »), détenue à 100% par des fonds gérés par PAI Partners S.à r.l. (« **PAI Partners** »), une filiale de PAI Partners S.A.S.

L'Offre fait suite au transfert du bloc de contrôle de la Société (le « **Transfert du Bloc de Contrôle** ») à travers :

- (i) l'acquisition réalisée le 10 novembre 2020 par l'Initiateur auprès d'Olisa¹, Apax Partners, Olivier Jallabert, Isabelle Jallabert, Aurélie Teyssier, Muriel Benedetto, Bruno Jugnet et Mireille Lemery² (ensemble, les « **Cédants** ») de 20.889.437 Actions au prix unitaire de 2,15 euros ; et
- (ii) l'apport en nature réalisé le 10 novembre 2020 par Ampliman 1, société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé 232, rue de Rivoli, 75001 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 889 920 393 (« **Ampliman 1** ») à l'Initiateur de 4.121.120 Actions sur la base d'une valeur de 2,15 euros par Action (l'« **Apport** »), les Actions apportées par Ampliman 1 ayant été préalablement apportées à celle-ci par certains Cédants sur la base d'une valeur unitaire de 2,15 euros par Action.

Le Transfert du Bloc de Contrôle représente un total de 25.010.557 Actions (le « **Bloc de Contrôle** »), correspondant à 52,32% du capital social et des droits de vote théoriques de la Société³.

Le Transfert du Bloc de Contrôle et l'Offre sont désignés ensemble la « **Transaction** ».

Le 10 novembre 2020, à la suite du Transfert du Bloc de Contrôle, l'Initiateur détenait 25.010.557 Actions représentant 52,32% du capital social et des droits de vote théoriques de la Société⁴.

A la date du présent document et à la suite de l'acquisition par l'Initiateur, au prix unitaire de 2,15 euros, d'un total de 3.750.286 Actions représentant 16,56% des Actions Visées par l'Offre en application de l'article 231-38, IV du Règlement Général de l'AMF après publication par l'AMF

¹ Société à responsabilité limitée de droit français dont le capital social et les droits de vote théoriques sont détenus à 99,99% par Olivier Jallabert et à 0,01% par Isabelle Jallabert.

² Il est précisé en tant que de besoin que Mireille Lemery est qualifiée de Cédant dans le cadre du présent document afin d'en faciliter la lecture mais qu'en pratique le transfert des Actions qu'elle détenait a eu lieu par voie d'apport uniquement.

³ Sur la base d'un capital composé à la date de réalisation du Transfert du Bloc de Contrôle de 47.804.841 actions et 47.804.841 droits de vote.

⁴ Sur la base d'un capital composé à la date du projet de Note en Réponse de 47.804.841 actions et 47.804.841 droits de vote.

de l'avis de dépôt du projet d'Offre le 7 décembre 2020, l'Initiateur détient 28.760.843 Actions représentant 60,16% du capital social et des droits de vote théoriques de la Société⁵.

Conformément aux dispositions de l'article 231-6 du Règlement Général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des 19.043.998 Actions en circulation non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur à cette date, augmentée des 2.800 actions gratuites non émises mais qui pourraient l'être dans certaines circonstances et ne font pas l'objet d'un accord de liquidité, à l'exclusion de (i) 95.702 Actions détenues par Olivier Jallabert qui ne pourront pas être apportées à l'Offre en application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce (les « **Actions Indisponibles** »)⁶ et de (ii) 51.704 actions auto-détenues par la Société (les « **Actions Auto-Détenues** ») que celle-ci s'est engagée à ne pas apporter à l'Offre, soit un total de 18.899.392 Actions visées par l'Offre (les « **Actions Visées** »).

À la date du présent document, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier émis par la Société ou droit conféré par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société, autres que les Actions et 506.800 actions gratuites non émises, étant rappelé que sur ces 506.800 actions gratuites, 504.000 font l'objet d'un accord de liquidité.

L'Offre sera ouverte pendant 15 jours de négociation.

Dans la mesure où l'Initiateur a, en conséquence du Transfert du Bloc de Contrôle, franchi le seuil de 30% du capital et des droits de vote de la Société, l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3, I du Code monétaire et financier et de l'article 234-2 du Règlement Général de l'AMF. L'Offre est réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que, l'Offre étant réalisée selon la procédure simplifiée, elle ne pourra être rouverte en application de l'article 232-3 du Règlement Général de l'AMF.

Dans l'hypothèse où à la clôture de l'Offre, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs Actions à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société, l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF, dès la clôture de l'Offre ou dans un délai de trois mois suivant la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire dans les conditions de l'article L. 433-4 II-2 du Code monétaire et financier et des articles 237-1 à 237-10 du Règlement Général de l'AMF afin de se voir transférer les Actions non apportées à l'Offre (à l'exception des Actions Indisponibles et des Actions Auto-Détenues) (le « **Retrait Obligatoire** »). Dans cette hypothèse, les Actions qui n'auront pas été apportées à l'Offre (autres que les Actions Indisponibles et les Actions Auto-Détenues) seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation en numéraire égale au Prix d'Offre (soit 2,15 euros par Action), nette de tout frais.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 I du Règlement Général de l'AMF, la banque Rothschild Martin Maurel, agissant en qualité d'établissement présentateur de l'Offre pour le compte de l'Initiateur (l'« **Établissement Présentateur** »), garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la note d'information établie par l'Initiateur et visée par l'AMF le 5 janvier 2021 sous le numéro 21-002 (la « **Note d'Information** ») et dans la Note en Réponse.

⁵ Sur la base d'un capital composé à la date du présent document de 47.804.841 actions et 47.804.841 droits de vote.

⁶ Les Actions Indisponibles sont couvertes par l'accord de liquidité conclu entre Auroralux et Olivier Jallabert tel que décrit à la section 7.1.4. de la Note en Réponse.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'Amplitude Surgical constitue une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par Amplitude Surgical tel que figurant dans le Document d'Enregistrement Universel lequel intègre le rapport financier annuel de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2020, les comptes sociaux et consolidés annuels de la Société au 30 juin 2020 et les rapports des commissaires aux comptes y afférents, que le présent document incorpore par référence.

Le Document d'Enregistrement Universel est disponible sur le site Internet de la Société (<https://www.amplitude-surgical.com/fr/documentation/documents-de-reference>) et peut être obtenu sans frais au siège social d'Amplitude Surgical, 11, Cours Jacques Offenbach, Valence (26000), France.

Ce document est complété par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs à la publication du Document d'Enregistrement Universel et figurant dans (i) les communiqués de presse publiés par la Société depuis sa publication et reproduits dans le présent document, (ii) les informations figurant dans la Note en Réponse, et (iii) le présent document.

3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

3.1. Informations relatives au capital social d'Amplitude Surgical

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 478.048,41 euros divisé en 47.804.841 Actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Le tableau ci-dessous présente la répartition, à la connaissance de la Société, du capital et des droits de vote théoriques de la Société après réalisation du Transfert du Bloc de Contrôle et à la date du présent document :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote ⁽¹⁾	%
Auroralux	28.760.843	60,16%	28.760.843	60,16%
Olivier Jallabert ⁽²⁾	95.702	0,20%	95.702	0,20%
Autres cadres de la Société	2.242	0,00%	2.242	0,00%
Auto-détention	51.704	0,11%	51.704	0,11%
Flottant	18.894.350	39,52%	18.894.350	39,52%
Total	47.804.841	100,00%	47.804.841	100,00%

(1) Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les Actions privées de droits de vote.

(2) Dont 95.702 Actions Indisponibles.

3.2. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Au 30 juin 2020, la dette financière de la Société s'élevait à 144,4 m€. Sur ces 144,4 m€, les clauses de changement de contrôle ne concernaient que la dette senior (96,6 m€ en principal au 30 juin 2020 et 2,7 m€ d'intérêts courus) et les prêts garantis par l'Etat (« **PGE** ») (à hauteur de 6 m€ sur les 12 m€ obtenus) auprès de deux banques.

Concernant la dette senior, comme indiqué au sein du communiqué de presse de la Société du 10 novembre 2020, dans le cadre du changement de contrôle, la Société a émis le 10 novembre 2020 un emprunt obligataire d'un montant de 110 m€ souscrit par Tikehau afin de procéder au remboursement anticipé de cette dette senior ainsi que des intérêts courus (en date du 10 novembre 2020) pour un total de 102,6 m€. La maturité de cet emprunt obligataire est de 7 ans et son taux d'intérêt est de 7,00% (sous réserve d'un ajustement de la marge selon le niveau de ratio de levier⁷ et de l'exercice d'une option de capitalisation⁸). Les sûretés associées à ce financement sont les suivantes :

- Un nantissement de créance ;
- Un nantissement de compte titres ; et
- Un nantissement de compte bancaire.

Concernant les PGE, la Société a obtenu l'accord des deux banques concernées sur le changement de contrôle.

3.3. Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

L'assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société s'est tenue le 17 décembre 2020 et toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées. Les documents et informations relatifs à cette assemblée générale sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.amplitude-surgical.com) sous la rubrique « Assemblées Générales ».

3.4. Gouvernance de la Société

Afin de tenir compte de la nouvelle structure de l'actionnariat d'Amplitude Surgical à la suite du Transfert du Bloc de Contrôle au profit de l'Initiateur, la composition du Conseil d'Administration a été modifiée le 10 novembre 2020. A la date du présent document, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Stefano Drago, président du Conseil d'Administration ;
- Olivier Jallabert⁹ ;
- Daniel Caille (membre indépendant) ; et
- Charlotte Pennec.

La direction de la Société est actuellement assurée par Olivier Jallabert, directeur général. Stefano Drago, associé (*Partner*) chez PAI Partners, et Charlotte Pennec, directeur juridique (*Legal Director*) chez PAI Partners, ont été désignés à la demande d'Auroralux.

⁷ La marge peut varier entre 6.00% pour un ratio de levier d'au-plus 3,5 fois à 7.00% pour un ratio de levier supérieur à 5 fois, avec des ajustements intermédiaires tous les 0,25% pour les ratios de levier intermédiaires.

⁸ L'émetteur dispose de l'option de capitaliser jusqu'à 2% de la marge cash sous réserve du paiement d'une prime de 0,25% sur la conversion de la marge.

⁹ Lors de sa réunion en date du 10 novembre 2020, le Conseil d'Administration de la Société a (i) constaté la démission d'Olivier Jallabert de son mandat de Président du Conseil d'Administration et (ii) a nommé Stefano Drago Président du Conseil d'Administration. Olivier Jallabert reste, à la date du présent document, directeur général de la Société.

Selon les recommandations du code AFEP-MEDEF, la part des administrateurs indépendants doit être de la moitié des membres du conseil dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle. Dans les sociétés contrôlées (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce), la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers. Après la modification de la composition du Conseil d'Administration, intervenue le 10 novembre 2020, le Conseil d'Administration ne compte toujours qu'un membre indépendant, M. Daniel Caille. La Société entend étudier les modalités selon lesquelles elle pourrait se conformer à l'avenir aux recommandations du code AFEP-MEDEF.

3.5. Franchissement de seuils

Depuis le 30 octobre 2020, l'AMF et la Société ont reçu les déclarations de franchissements de seuils suivantes :

- (i) par courrier adressé à la Société, la société Weinberg Capital Partners a déclaré que Nobel, fonds dont elle assure la gestion, a franchi en hausse, le 2 novembre 2020, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 2.503.441 Actions représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et des droits de vote théoriques de la Société ;
- (ii) par courrier électronique à l'AMF en date du 11 novembre 2020, l'Initiateur a déclaré qu'il avait, du fait de la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives stipulées dans le Contrat d'Acquisition, franchi à la hausse, le 10 novembre 2020, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% en capital social et en droits de vote de la Société et qu'il détenait directement 25.010.557 Actions représentant 52,32% du capital et des droits de vote théoriques de la Société ;
- (iii) par courrier recommandé avec avis de réception à la Société en date du 12 novembre 2020, l'Initiateur a déclaré qu'il avait, du fait de la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives stipulées dans le Contrat d'Acquisition, franchi à la hausse, le 10 novembre 2020, le seuil de 1%, tous les multiples de ce seuil jusqu'à 52% inclus ainsi que le seuil du tiers, à chaque fois en capital et en droits de vote de la Société, et qu'il détenait directement 25.010.557 Actions représentant 52,32% du capital et des droits de vote théoriques de la Société ;
- (iv) par courrier reçu le 17 novembre 2020 par l'AMF, la société Weinberg Capital Partners a déclaré que Nobel, fonds dont elle assure la gestion, a (i) franchi en hausse, le 4 novembre 2020, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 2.503.441 Actions représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et des droits de vote théoriques de la Société et (ii) franchi en baisse, le 12 novembre 2020, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 1.779.266 Actions représentant autant de droits de vote, soit 3,72% du capital et des droits de vote théoriques de la Société ;
- (v) par courrier recommandé avec avis de réception à la Société en date du 11 décembre 2020, l'Initiateur a déclaré qu'il avait, en raison d'achats de titres sur le marché dans les conditions prévues par l'article 231-38, IV du règlement général de l'AMF, franchi à la hausse, entre le 8 et le 10 décembre 2020, tous les seuils compris entre 53% et 59%, à chaque fois en capital et en droits de vote de la Société, soit les seuils de 53%, 54%, 55%, 56%, 57%, 58% et 59%, et qu'il détenait directement 28.219.266 Actions représentant 59,03% du capital et des droits de vote théoriques de la Société ; et
- (vi) par courrier recommandé avec avis de réception à la Société en date du 28 décembre 2020, l'Initiateur a déclaré qu'il avait, en raison d'achats de titres sur le marché dans les conditions prévues par l'article 231-38, IV du règlement général de l'AMF, franchi à la hausse, le 23 décembre 2020, le seuil de 60% en capital et en droits de vote de la Société, et qu'il détenait directement 28.700.118 Actions représentant 60,04% du capital et des droits de vote théoriques de la Société.

3.6. Litiges

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage autre que celles mentionnées au paragraphe 2.1.4.2. du Document d'Enregistrement Universel, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement ou ses perspectives.

Il est toutefois précisé que par décision en date du 3 novembre 2020, notifiée le 2 décembre 2020, le Tribunal Judiciaire de Valence a débouté la Société, dans le cadre de son litige avec l'URSSAF au titre de la taxe sur la promotion des dispositifs médicaux. Comme annoncé au sein du communiqué de presse en date du 4 décembre 2020¹⁰, la Société a décidé de faire appel de cette décision.

3.7. Facteurs de risque

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, de risques opérationnels ou financiers significatifs concernant Amplitude Surgical, autres que ceux mentionnés dans le Document d'Enregistrement Universel.

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits au Chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société. Néanmoins, des risques non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date du présent document, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

3.8. Communiqués de presse publiés depuis la publication du Document d'Enregistrement Universel

Les communiqués de presse publiés par la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société (<https://www.amplitude-surgical.com/fr/communiques>). Les communiqués de presse publiés par la Société depuis le Document d'Enregistrement Universel publié le 30 octobre 2020 et jusqu'à la date du présent document, sont listés ci-dessous et intégralement reproduits en Annexe du présent document :

Date	Intitulé
10 novembre 2020	Acquisition par PAI PARTNERS d'une participation majoritaire au capital d'Amplitude Surgical et évolution de la gouvernance
19 novembre 2020	Amplitude Surgical annonce son agenda financier pour l'exercice 2020-21
19 novembre 2020	Amplitude Surgical – 1 ^{er} trimestre 2020-21 : croissance du chiffre d'affaires de +6,3% à taux constants
26 novembre 2020	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 17 décembre 2020
4 décembre 2020	Amplitude Surgical – Le Tribunal Judiciaire de Valence rejette la demande d'annulation du redressement dans le litige avec l'URSSAF

¹⁰ Communiqué de presse disponible sur le site Internet de la Société (<https://www.amplitude-surgical.com/fr/communiques>)

11 décembre 2020	Retransmission de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires le 17 décembre 2020
---------------------	--

3.9. Calendrier des publications financières à venir

Les publications financières à venir de la Société figurent ci-après :

- Publication du bilan semestriel du contrat de liquidité : jeudi 14 janvier 2021 ;
- Chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2020-21 : jeudi 18 février 2021 ;
- Résultats 1^{er} semestre 2020-21 : mercredi 24 mars 2021.

4. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'AMF le 5 janvier 2021, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n° 2006-07 telle que modifiée le 10 février 2020 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Auroralux et visant les actions de la société Amplitude Surgical.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Olivier Jallabert
Directeur Général

Annexe

Communiqués de presse



ACQUISITION PAR PAI PARTNERS D'UNE PARTICIPATION MAJORITAIRE AU CAPITAL D'AMPLITUDE SURGICAL ET EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Valence (France), le 10 novembre 2020, 22h30 CET – A la suite des communiqués de presse du 30 juillet et du 18 septembre 2020, Apax Partners, Olivier Jallabert, le fondateur et président-directeur général d'Amplitude Surgical (ISIN : FR0012789667, mnémo : AMPLI, éligible PEA-PME) (la « **Société** »), ainsi que certains dirigeants et cadres de la Société (le « **Management** ») annoncent ce jour la réalisation de la cession en numéraire hors marché de 20 889 437 actions Amplitude Surgical et de l'apport en nature de 4 121 120 actions Amplitude Surgical, à Auroralux, une société contrôlée par PAI Partners, soit un total de 25 010 557 actions Amplitude Surgical, représentant environ 52,3%¹ du capital de la Société, au prix de 2,15 € par action. Le règlement-livraison des titres cédés en numéraire est intervenu ce même jour.

La réalisation de cette opération était subordonnée à une éventuelle autorisation du Ministère de l'Économie et des Finances au titre du contrôle des investissements étrangers ainsi qu'à l'approbation des autorités de la concurrence française, brésilienne et marocaine au titre du contrôle des concentrations. Ces autorisations ont été obtenues, sans condition, respectivement le 29 septembre 2020 (non-assujettissement au contrôle des investissements étrangers), le 23 septembre 2020, le 4 septembre 2020 et le 26 octobre 2020.

Il est rappelé qu'Auroralux déposera à titre obligatoire un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant le solde des actions Amplitude Surgical non détenues ainsi que l'intégralité des actions gratuites potentiellement à émettre au prix unitaire identique de 2,15 €. Auroralux a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'offre publique dans le cas où les actionnaires minoritaires de la Société n'ayant pas apporté leurs actions à l'offre ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote d'Amplitude Surgical. La réalisation de l'offre publique sera soumise à la déclaration de conformité de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le 19 octobre 2020, le Conseil d'Administration de la Société a désigné (après avoir mis en œuvre la procédure de non-opposition de l'Autorité des Marchés Financiers conformément aux dispositions de l'article 261-1-1 III du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers) le cabinet Sorgem Evaluation, représenté par Messieurs Maurice Nussenbaum et Florent Myara, en qualité d'expert indépendant, conformément aux dispositions des articles 261-1 I 1°, 2° et 4° du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Leur rapport sera reproduit dans le projet de note en réponse préparé par la société et les observations éventuelles pourront être transmises par écrit à l'expert indépendant par courrier à Sorgem Evaluation, à l'attention de Messieurs Maurice Nussembaum et Florent Myara, 11 rue Leroux, 75116 Paris, ou par courrier électronique adressé à mnussenbaum@sorgemeval.com et fmmyara@sorgemeval.com.

Dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée, le Conseil d'Administration de la Société devra rendre son avis motivé sur l'intérêt de l'offre publique et sur ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés. Cet avis motivé sera rendu notamment sur la base du rapport de l'expert indépendant et figurera dans le projet de note en réponse accompagnant le dépôt du projet d'offre publique. Daniel Caille, administrateur indépendant, est en charge du suivi des travaux de l'expert indépendant et de préparer l'avis motivé qui sera rendu par le Conseil d'Administration de la Société. La composition et la présidence du Conseil d'Administration de la Société ont été modifiées ce jour afin de refléter son nouvel actionariat. Après cooptation de deux nouveaux administrateurs en remplacement de deux administrateurs démissionnaires, le Conseil d'Administration de la Société est désormais composé de :

¹ Sur la base d'un total de 47 804 841 actions composant le capital d'Amplitude Surgical, incluant 51 704 actions auto-détenues.

- Monsieur Stefano Drago, nouveau membre et Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Olivier Jallabert, membre du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- Monsieur Daniel Caille, membre du Conseil d'Administration ; et
- Madame Charlotte Pennec, nouveau membre du Conseil d'Administration.

Monsieur Olivier Jallabert remercie les administrateurs démissionnaires, Monsieur Bertrand Pivin et Madame Annick Bitoun, représentante permanente d'Apax Partners, pour leurs précieuses contributions dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans le cadre du changement de contrôle d'Amplitude Surgical, la Société a émis le 10 novembre 2020 un emprunt obligataire d'un montant de 110 M€ souscrit par Tikehau afin de procéder au remboursement anticipé des emprunts obligataires 2014 et 2016 d'un montant de 96,6 M€ au 30 juin 2020.

L'offre publique pourrait intervenir entre la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021. Amplitude Surgical et PAI Partners tiendront le marché informé de toute évolution notable de l'opération envisagée.

A propos d'Amplitude Surgical

Fondée en 1997 à Valence, Amplitude Surgical est un acteur français de premier plan sur le marché mondial des technologies chirurgicales destinées à l'orthopédie pour les membres inférieurs. Amplitude Surgical développe et commercialise des produits haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique couvrant les principales pathologies affectant la hanche, le genou et les extrémités, notamment pour les chirurgies du pied et de la cheville. Amplitude Surgical développe, en collaboration étroite avec les chirurgiens de nombreuses innovations à forte valeur ajoutée afin de répondre au mieux aux besoins des patients, des chirurgiens et des établissements de soins. Acteur de premier plan en France, Amplitude Surgical se développe à l'international au travers de ses filiales et d'un réseau d'agents et de distributeurs exclusifs présents dans plus de 30 pays. Amplitude Surgical opère sur le marché des extrémités par l'intermédiaire de ses filiales Novastep en France et aux États-Unis. Au 30 juin 2020, Amplitude Surgical employait 436 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de près de 90 millions d'euros. Les actions d'Amplitude Surgical sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé Euronext Paris.

Contacts

Amplitude Surgical

Dimitri Borchtch
 Directeur Financier
finances@amplitude-surgical.com
 04 75 41 87 41

NewCap

Relations investisseurs
 Mathilde Bohin/Thomas Grojean
amplitude@newcap.eu
 01 44 71 94 94

NewCap

Relations Médias
 Nicolas Merigeau
amplitude@newcap.eu
 01 44 71 98 55

A propos de PAI Partners

PAI Partners est une société de capital-investissement européenne leader avec des bureaux à Paris, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan, Munich, New York et à Stockholm. PAI gère 13,9 milliards d'euros en fonds dédiées à des opérations de LBO. Depuis 1994, la société a réalisé 75 transactions dans 11 pays, ce qui représente plus de 50 milliards d'euros en valeur. PAI se caractérise par une approche industrielle en tant qu'actionnaire majoritaire, associée à une organisation sectorielle. PAI met son soutien financier et stratégique au service des entreprises soutenues afin d'accélérer leur développement et optimiser leur potentiel de création de valeur.

A propos d'Apax Partners

Apax Partners est un des leaders du private equity en Europe. Avec plus de 45 ans d'expérience, Apax Partners accompagne des entreprises sur la durée pour en faire des leaders dans leur secteur. Les fonds gérés et conseillés par Apax Partners s'élèvent à plus de 4 milliards d'euros. Ces fonds investissent dans des PME et ETI en forte croissance, dans quatre secteurs de spécialisation : Tech & Telecom, Consumer, Santé et Services.

Apax Partners a acquis Amplitude Surgical en 2011, introduit la société en bourse en 2015 et accompagné sa croissance, le chiffre d'affaires ayant progressé de 45 M€ en 2010-2011 à près de 90 M€ au 30 juin 2020.

Ce communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer.

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Document d'Enregistrement Universel 2019/2020 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

Amplitude Surgical annonce son agenda financier pour l'exercice 2020-21

Valence, le 19 novembre 2020, 18h00 CET - Amplitude Surgical (ISIN : FR0012789667, Mnémo : AMPLI, éligible PEA-PME) (« **Amplitude** » ou le « **Groupe** »), leader français sur le marché des technologies chirurgicales destinées à l'orthopédie pour les membres inférieurs, annonce son agenda financier pour l'exercice 2020-21.

Événements	Dates *
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2020-21	Jeudi 19 novembre 2020
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2020-21	Jeudi 18 février 2021
Résultats 1 ^{er} semestre 2020-21	Mercredi 24 mars 2021
Chiffre d'affaires 9 mois 2020-21	Jeudi 22 avril 2021
Chiffre d'affaires annuel 2020-21	Jeudi 22 juillet 2021
Résultats annuels 2020-21	Mercredi 20 octobre 2021
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2021-22	Jeudi 18 novembre 2021

* Sous réserve de modifications. Les communiqués de presse sont publiés après la fermeture des marchés.

Prochain communiqué

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2020-21 : 18 février 2021, après la clôture du marché.

À propos d'Amplitude Surgical

Fondée en 1997 à Valence, Amplitude Surgical est un acteur français de premier plan sur le marché mondial des technologies chirurgicales destinées à l'orthopédie pour les membres inférieurs. Amplitude Surgical développe et commercialise des produits haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique couvrant les principales pathologies affectant la hanche, le genou et les extrémités, notamment pour les chirurgies du pied et de la cheville. Amplitude Surgical développe, en collaboration étroite avec les chirurgiens de nombreuses innovations à forte valeur ajoutée afin de répondre au mieux aux besoins des patients, des chirurgiens et des établissements de soins. Acteur de premier plan en France, Amplitude Surgical se développe à l'international au travers de ses filiales et d'un réseau d'agents et de distributeurs exclusifs présents dans plus de 30 pays. Amplitude Surgical opère sur le marché des extrémités par l'intermédiaire de ses filiales Novastep en France et aux États-Unis. Au 30 juin 2020, Amplitude Surgical employait 436 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de près de 88 millions d'euros.

Contacts

Amplitude Surgical
Dimitri Borchthch
Directeur Financier
finances@amplitude-surgical.com
04 75 41 87 41

NewCap
Relations investisseurs
Mathilde Bohin/Thomas Grojean
amplitude@newcap.eu
01 44 71 94 94

NewCap
Relations Médias
Nicolas Merigeau
amplitude@newcap.eu
01 44 71 94 98



Amplitude Surgical – 1^{er} trimestre 2020-21 : croissance du chiffre d'affaires de +6,3% à taux constants

- Chiffre d'affaires consolidé de 21,6 M€, +6,3% à taux constants
- Croissance de 17,0% sur le marché français et une baisse de -8,5% à taux constants pour l'activité internationale
- Poursuite de la croissance de l'activité de Novastep : +26,8% à taux constants
- Impact négatif de la deuxième vague de la pandémie du COVID-19 notamment sur l'activité en France

Valence, le 19 novembre 2020, 18h00 CET - Amplitude Surgical (ISIN : FR0012789667, Mnémo : AMPLI, éligible PEA-PME) (« **Amplitude** » ou le « **Groupe** »), leader français sur le marché des technologies chirurgicales destinées à l'orthopédie pour les membres inférieurs, annonce son chiffre d'affaires pour le premier trimestre de l'exercice 2020-21.

Olivier Jallabert, Directeur Général d'Amplitude Surgical, déclare : « *Au cours du premier trimestre de l'exercice 2020-21, Amplitude Surgical affiche une croissance de 6,3% à taux constants portée par la performance de l'activité en France qui compense la baisse de l'activité internationale, toujours impactée par la pandémie COVID-19. Novastep, quant à lui, a poursuivi son développement pour représenter environ 11% du chiffre d'affaires, avec une croissance de près de 27% sur la période. Toutefois la deuxième vague de la pandémie du COVID-19 et la mise en place des nouvelles restrictions d'accès aux blocs opératoires impactent actuellement l'activité d'une manière significative, avec notamment une baisse de l'activité en France sur les dernières semaines d'environ 30% par rapport à la même période en 2019.* »

<u>Chiffre d'affaires Q1 2020-21</u> En K€ - Normes IFRS	30/09/2020	30/09/2019	Variation à taux courants	Variation à taux constants
France	14 147	12 091	17,0%	17,0%
International	7 436	8 745	-15,0%	-8,5%
<i>Dont filiales</i>	5 519	6 815	-19,0%	-10,7%
<i>Dont Distributeurs</i>	1 917	1 930	-0,7%	-0,7%
Total	21 583	20 837	3,6%	6,3%

Sur le premier trimestre (juillet-septembre 2020) de l'exercice 2020-21, le chiffre d'affaires d'Amplitude Surgical ressort à 21,6 M€, en progression de +3,6% et +6,3% à taux constants.

- Sur le **marché français**, l'activité d'Amplitude Surgical est en progression de +17,0% au cours du trimestre écoulé à 14,1 M€, soit 65,5% du chiffre d'affaires total. La progression de l'activité correspond à la contribution des nouveaux clients acquis en début d'année 2020 et au rattrapage de l'activité non réalisée pendant la période de confinement de mars à mai 2020;



- **L'activité internationale** du Groupe ressort à 7,4 M€, en baisse de -15,0% et de -8,5% à taux constants. L'activité reste impactée par la pandémie COVID-19 notamment en Australie et au Brésil ;
- **L'activité directe** d'Amplitude Surgical (marché français et filiales internationales), qui représente près de 91% des ventes totales du Groupe, enregistre une progression de 7,0% à taux constants ;
- Les ventes de **Novastep**, solutions innovantes pour la chirurgie des extrémités (pied et cheville), affichent une forte croissance au premier trimestre et ressortent à 2,4 M€ (+26,8% à taux constants), portée à la fois par les clients en France et les Etats-Unis. La part des ventes internationales de Novastep atteint environ 66%. L'activité de Novastep représente 11,1% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'évolution de la pandémie du COVID-19 depuis début octobre 2020, notamment en France touchée par une deuxième vague de la pandémie, se traduit par la mise en place des restrictions d'accès aux blocs opératoires et de la régulation du niveau des chirurgies programmées dans certaines zones géographiques. Sur la dernière semaine d'Octobre ainsi que sur les premières semaines de Novembre 2020, un retrait d'activité d'environ 30% est constaté en France par rapport à la même période en 2019.

Prochain communiqué

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2020-21 : 18 février 2021, après la clôture du marché.

À propos d'Amplitude Surgical

Fondée en 1997 à Valence, Amplitude Surgical est un acteur français de premier plan sur le marché mondial des technologies chirurgicales destinées à l'orthopédie pour les membres inférieurs. Amplitude Surgical développe et commercialise des produits haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique couvrant les principales pathologies affectant la hanche, le genou et les extrémités, notamment pour les chirurgies du pied et de la cheville. Amplitude Surgical développe, en collaboration étroite avec les chirurgiens de nombreuses innovations à forte valeur ajoutée afin de répondre au mieux aux besoins des patients, des chirurgiens et des établissements de soins. Acteur de premier plan en France, Amplitude Surgical se développe à l'international au travers de ses filiales et d'un réseau d'agents et de distributeurs exclusifs présents dans plus de 30 pays. Amplitude Surgical opère sur le marché des extrémités par l'intermédiaire de ses filiales Novastep en France et aux États-Unis. Au 30 juin 2020, Amplitude Surgical employait 436 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de près de 88 millions d'euros.

Contacts

Amplitude Surgical
Dimitri Borchth
Directeur Financier
finances@amplitude-surgical.com
04 75 41 87 41

NewCap
Relations investisseurs
Mathilde Bohin/Thomas Grojean
amplitude@newcap.eu
01 44 71 94 94

NewCap
Relations Médias
Nicolas Merigeau
amplitude@newcap.eu
01 44 71 94 98



Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 17 décembre 2020

Valence, le 26 novembre 2020, 18h00 CET - Amplitude Surgical (ISIN : FR0012789667, Mnémo : AMPLI, éligible PEA-PME) (« **Amplitude** » ou le « **Groupe** »), leader français sur le marché des technologies chirurgicales destinées à l'orthopédie pour les membres inférieurs, annonce la mise à disposition des documents préparatoires pour l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 17 décembre 2020.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la société Amplitude Surgical se tiendra, sur première convocation, le 17 décembre 2020 à 9 heures au siège social, situé au 11 cours Jacques Offenbach, 26000 Valence, France.

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, et compte tenu des mesures administratives limitant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, le Conseil d'Administration de la Société a décidé que **l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la société se tiendra exceptionnellement à huis clos.**

L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 11 novembre 2020, [bulletin n°136](#).

L'avis de réunion valant avis de convocation inclut l'ordre du jour, les projets de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette assemblée générale.

Les projets de résolutions soumis au vote des actionnaires sont présentés dans le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale.

Les documents et informations relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables. En particulier, les informations et documents visés aux articles R.225-73-1 du Code de commerce ont été mises en ligne sur le site Internet de la société Amplitude Surgical (www.amplitude-surgical.com) sous la rubrique « Assemblées Générales ».

Prochain communiqué

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2020-21 : 18 février 2021, après la clôture du marché.





À propos d'Amplitude Surgical

Fondée en 1997 à Valence, Amplitude Surgical est un acteur français de premier plan sur le marché mondial des technologies chirurgicales destinées à l'orthopédie pour les membres inférieurs. Amplitude Surgical développe et commercialise des produits haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique couvrant les principales pathologies affectant la hanche, le genou et les extrémités, notamment pour les chirurgies du pied et de la cheville. Amplitude Surgical développe, en collaboration étroite avec les chirurgiens de nombreuses innovations à forte valeur ajoutée afin de répondre au mieux aux besoins des patients, des chirurgiens et des établissements de soins. Acteur de premier plan en France, Amplitude Surgical se développe à l'international au travers de ses filiales et d'un réseau d'agents et de distributeurs exclusifs présents dans plus de 30 pays. Amplitude Surgical opère sur le marché des extrémités par l'intermédiaire de ses filiales Novastep en France et aux États-Unis. Au 30 juin 2020, Amplitude Surgical employait 436 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de près de 88 millions d'euros.

Contacts

Amplitude Surgical

Dimitri Borchtch

Directeur Financier

finances@amplitude-surgical.com

04 75 41 87 41

NewCap

Relations investisseurs

Mathilde Bohin/Thomas Grojean

amplitude@newcap.eu

01 44 71 94 94

NewCap

Relations Médias

Nicolas Merigeau

amplitude@newcap.eu

01 44 71 94 98



Amplitude Surgical – Le Tribunal Judiciaire de Valence rejette la demande d’annulation du redressement dans le litige avec l’URSSAF

Valence, le 4 décembre 2020, 18h00 CET - Amplitude Surgical (ISIN : FR0012789667, Mnémo : AMPLI, éligible PEA-PME) (« **Amplitude** » ou le « **Groupe** »), leader français sur le marché des technologies chirurgicales destinées à l’orthopédie pour les membres inférieurs, annonce la décision du Tribunal Judiciaire de Valence dans son litige avec l’URSSAF au titre de la taxe sur la promotion des dispositifs médicaux.

Le 17 décembre 2018, l’URSSAF Rhône Alpes a notifié par mise en demeure Amplitude SAS d’un redressement au titre de la taxe sur la promotion des dispositifs médicaux pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017 pour un montant de 5,8 M€¹.

Par requête en date du 18 février 2019, Amplitude SAS a saisi la commission de recours amiable (CRA), laquelle a rendu une décision de rejet en date du 13 décembre 2019.

A la suite de ce rejet, le 23 décembre 2019, Amplitude SAS a sollicité auprès du Tribunal Judiciaire de Valence l’annulation du redressement notifié le 17 décembre 2018. Par décision en date du 3 novembre 2020, notifiée le 2 décembre 2020, le Tribunal Judiciaire de Valence a débouté Amplitude SAS de sa demande d’annulation du redressement.

Amplitude a décidé de faire appel de cette décision.

Pour rappel, le Groupe a provisionné 100% du risque au titre de ce désaccord dans ses comptes.

Prochain communiqué

Chiffre d’affaires du 1^{er} semestre 2020-21 : 18 février 2021, après la clôture du marché.

À propos d’Amplitude Surgical

Fondée en 1997 à Valence, Amplitude Surgical est un acteur français de premier plan sur le marché mondial des technologies chirurgicales destinées à l’orthopédie pour les membres inférieurs. Amplitude Surgical développe et commercialise des produits haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique couvrant les principales pathologies affectant la hanche, le genou et les extrémités, notamment pour les chirurgies du pied et de la cheville. Amplitude Surgical développe, en collaboration étroite avec les chirurgiens de nombreuses innovations à forte valeur ajoutée afin de répondre au mieux aux besoins des patients, des chirurgiens et des établissements de soins. Acteur de premier plan en France, Amplitude Surgical se développe à l’international au travers de ses filiales et d’un réseau d’agents et de distributeurs exclusifs présents dans plus de 30 pays. Amplitude Surgical opère sur le marché des extrémités par l’intermédiaire de ses filiales Novastep en France et aux États-Unis. Au 30 juin 2020, Amplitude Surgical employait 436 collaborateurs et a réalisé un chiffre d’affaires de près de 88 millions d’euros.

Contacts

Amplitude Surgical
Dimitri Borchthch
Directeur Financier
finances@amplitude-surgical.com
04 75 41 87 41

NewCap
Relations investisseurs
Mathilde Bohin/Thomas Grojean
amplitude@newcap.eu
01 44 71 94 94

NewCap
Relations Médias
Nicolas Merigeau
amplitude@newcap.eu
01 44 71 94 98

¹ Se référer au Document d’Enregistrement Universel 2019-2020, page 115, disponible sur le site Internet d’Amplitude.



Retransmission de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires le 17 décembre 2020

Valence, le 11 décembre 2020, 18h00 CET - Amplitude Surgical (ISIN : FR0012789667, Mnémo : AMPLI, éligible PEA-PME) (« **Amplitude** » ou le « **Groupe** »), leader français sur le marché des technologies chirurgicales destinées à l'orthopédie pour les membres inférieurs, annonce les modalités de retransmission de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des Actionnaires le 17 décembre 2020.

La Société annonce qu'en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et conformément à l'Ordonnance n° 2020-1497 en date du 2 décembre 2020, la Société a décidé de modifier les modalités de participation à son Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire du 17 décembre 2020 convoquée à huis clos à 9h00, et de prévoir ainsi une retransmission en direct (puis disponible en différée) de l'Assemblée générale, afin de permettre à toute personne ayant normalement le droit d'assister à cette Assemblée d'en suivre le déroulement à distance.

Informations de connexion :

- Numéro de téléphone : 01 70 71 01 59
- Code d'accès : 71318844#

Une présentation sera accessible via le lien suivant :

<https://www.anywhereconference.com?Conference=418960895&PIN=71318844&UserAudioMode=DATA>

Cette présentation sera également disponible via la page d'accueil du site Internet de la Société (<https://amplitude-surgical.com/>)

Pour rappel, les modalités particulières de vote à cette Assemblée à huis clos sont publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 11 novembre 2020 et sont par ailleurs communiquées sur le site Internet de la Société (Rubrique Assemblée Générale 2020 »). La Société rappelle également qu'un formulaire unique de vote par correspondance et par procuration est, par ailleurs, disponible sur son site Internet afin de faciliter le vote des actionnaires.

Prochain communiqué

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2020-21 : 18 février 2021, après la clôture du marché.

À propos d'Amplitude Surgical

Fondée en 1997 à Valence, Amplitude Surgical est un acteur français de premier plan sur le marché mondial des technologies chirurgicales destinées à l'orthopédie pour les membres inférieurs. Amplitude Surgical développe et commercialise des produits haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique couvrant les principales pathologies affectant la hanche, le genou et les extrémités, notamment pour les chirurgies du pied et de la cheville. Amplitude Surgical développe, en collaboration étroite avec les chirurgiens de nombreuses innovations à forte valeur ajoutée afin de répondre au mieux aux besoins des patients, des chirurgiens et des établissements de soins. Acteur de premier plan en France, Amplitude Surgical se développe à l'international au travers de ses filiales et d'un réseau d'agents et de distributeurs exclusifs présents dans plus de 30 pays. Amplitude Surgical opère sur le marché des extrémités par l'intermédiaire de ses filiales Novastep en France et aux États-Unis. Au 30 juin 2020, Amplitude Surgical employait 436 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de près de 88 millions d'euros.





Contacts

Amplitude Surgical

Dimitri Borchtch

Directeur Financier

finances@amplitude-surgical.com

04 75 41 87 41

NewCap

Relations investisseurs

Mathilde Bohin/Thomas Grojean

amplitude@newcap.eu

01 44 71 94 94

NewCap

Relations Médias

Nicolas Merigeau

amplitude@newcap.eu

01 44 71 94 98

